



LA PUISSANCE DU GROUPE

DE VILLALIER
LE CABAGNOL

11600 VILLALIER

Tél. 04.56.77.01.09

Fax 04.56.77.55.66

NAF :

Numéro d'agrément HCCA 10404

SIRET : 77583423700015

IBAN : FR7613506100004100011100070

BIC : AGRIFRPP835

Société à capital variable, n° d'agrément : 10404

RCS :

Facture N° 9632

Adh. : A4111985

Tva sur les encreissements

Ident. TVA Adh. :

Ident. TVA CUMA : FR775834237

Siret :

SA HECTARE

RN115-CS 300023

Mr MOULET guillaume

34740 VENDARGUES

France

PAYE

COMPTABILISE

LE 04.04.22

PAR C.L.E.A.C.C.

DE 2750

02.254

Le : 28/02/2022

Page : 1

DATE	CODE	DESIGNATION	QUANTITE	UF	TARIF	MONTANT H.T.	T.V.A.
20/02/2022	SOUS	Arrachage Vigne, ramassage mise en tas <i>chantier villegly</i>	1,000	HE	2 500,0000	2 500,00	2

0% fu par assent

TOTAL H.T.	ACOMPTE H.T.	NET H.T.	TAUX	T.V.A.
1				
2	2 500,00	2 500,00	10,00	250,00
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
2 500,00		2 500,00		250,00

TOTAL T.T.C. *****2750,00

ACOMPTES T.T.C.

NET T.T.C. *****2750,00 EUR

Adh. : A4111985 Dossier : 110052Villalier

Facture : 9632

A régler avant le

10/04/22

Chèque

Net à payer :

2750,00

Total Facture

*****2750,00

Tout retard de paiement pourra donner lieu à une pénalité calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Pour règlement avant le	Escompte à déduire HT + TVA	Net TTC à payer Escompte déduit
267145		

Bon à découper et à joindre à votre règlement.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÈGLEMENT

CONTENU DE LA FACTURE :

L'entête de facture :

L'entête de facture contient :
les coordonnées de la CUMA (adresse du siège social)
vos coordonnées
le numéro de la facture
votre numéro d'adhérent dans le logiciel comptable
la date de facturation

Corps de la facture :

Les lignes contiennent les numéros des bons de travaux et éventuellement :
des compléments de facturation
des appels de parts sociales

Les travaux peuvent être facturés selon plusieurs unités, dans ce cas plusieurs lignes apparaissent pour le même travail.

date : à laquelle le travail a été effectué.
code : code informatique du travail facturé.
désignation : libellé du travail réalisé, numéros des bons de travaux, base de souscription pour les parts sociales.
quantité : quantité de travail réalisé selon l'unité de facturation.
UF : Unité de Facturation (HA = hectare, HE = heure, UN = unité, PARTS = capital social, ...)
tarif : prix de l'unité de facturation.
montant H.T. : du travail réalisé = quantité x tarif, un montant négatif correspond à un AVOIR.
T.V.A. : taux de T.V.A. applicable pour le travail.

Récapitulatif de la facture :

acompte : cette colonne rappelle les montants hors taxe des acomptes déjà facturés pour les bons présents sur la facture.
total H.T. : total des montants hors taxe déjà facturés ventilé par taux de T.V.A.
taux : taux de T.V.A. correspondant.
T.V.A. : montant de la T.V.A. facturé.
total T.T.C. : total H.T. + T.V.A.

Bas de facture :

net à payer ou net à recevoir : indique le montant total toutes taxes à payer à la CUMA.
avant le ... : date limite de paiement avant rappel et facturation d'agios.
coupon détachable : à joindre lors de votre règlement à la CUMA.

RÈGLEMENT DES SERVICES :

Conformément aux articles L.521-1-1 et L.521-3-1 du code rural, la relation entre l'associé coopérateur et la CUMA est définie par les statuts et le règlement intérieur de la CUMA. Les modalités de paiement du prix des services sont fixées par le Conseil d'Administration.

COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX :

Toutes contestations relatives à l'exécution des contrats conclus par la coopérative relèvent de la compétence des tribunaux civils de la circonscription du siège de la CUMA.

